

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 23 octobre 2020</b>	<b>N° 2020-386</b>

Convocation du 16 octobre 2020

Aujourd'hui vendredi 23 octobre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESKINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Emmanuelle AJON à M. Baptiste MAURIN  
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS  
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY  
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Claude BICHET à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h15  
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 11h45  
Mme Harmonie LECERF à Mme Fannie LE BOULANGER à partir de 12h25

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 23 octobre 2020</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2020-386</b>

---

**Rénovation énergétique de l'habitat - Organisation et financement 2021-2023 du service de conseils  
Ma Rénov Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

---

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Rappel du contexte et des enjeux

Dans le cadre du projet de mandature 2020-2026 intitulé « Vers un nouveau cap métropolitain 2020-2026 - Pour une métropole proche de ses habitants, écologique et solidaire », Bordeaux Métropole se fixe notamment l'objectif d'« encourager la rénovation énergétique de l'habitat ». Elle vise d'atteindre l'objectif de 9000 logements rénovés par an, tel que défini dans le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie, adopté en 2017. L'habitat est en effet le premier poste de consommation d'énergie du territoire métropolitain qui compte plus de 400 000 logements. Près de 40% de ce parc a été construit avant la première Réglementation Thermique et nécessite une rénovation énergétique complète.

L'habitat étant une cible diffuse, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs d'animation, d'information et de financement clairs et accessibles permettant d'encourager propriétaires occupants et bailleurs à mettre en œuvre des actions de réduction des consommations d'énergie. Une politique de rénovation ambitieuse est, de plus, un facteur de développement économique : elle contribue en effet à limiter la vulnérabilité du territoire, la facture énergétique, le phénomène de précarité énergétique et contribue au développement de marchés pour les entreprises locales du secteur du bâtiment et de l'énergie.

C'est dans ce contexte que Bordeaux Métropole a conçu sa politique de rénovation énergétique de l'habitat avec pour objectif d'atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à horizon 2050. Pour cela, un objectif ambitieux a été adopté en 2017 : initier une dynamique de rénovation énergétique de 9 000 logements chaque année à partir de 2020.

Moyens dédiés à la politique de rénovation énergétique de l'habitat

Pour contribuer à l'atteinte de l'objectif de Métropole à énergie positive, plusieurs moyens et outils ont été déployés :

- Un guichet unique de la rénovation énergétique sur le territoire a été créé afin de conseiller, d'orienter et d'accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation, sur le plan technique et/ou financier en les informant des dispositifs d'aides mobilisables. Ce service public est accessible à tous, neutre, gratuit et indépendant. Il s'agit de la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé, Ma Rénov Bordeaux Métropole.
- Un soutien financier sur fonds propres de Bordeaux Métropole a été créé et dédié à la rénovation énergétique de l'habitat. Chaque année, une enveloppe de 2 M€ est disponible pour soutenir la rénovation de l'habitat privé (1 M€) et de l'habitat social (1 M€).
- Des outils de sensibilisation ont été développés afin de donner envie aux particuliers de réaliser des travaux de rénovation énergétique et de développer la production d'énergie solaire : la thermographie aérienne et le cadastre solaire.
- Une stratégie de communication visant à stimuler la demande est déployée. Elle s'appuie sur un outil phare, le site internet <http://marenov.bordeaux-metropole.fr>, qui a vocation à mettre en relation l'ensemble des acteurs de la rénovation et à faciliter les échanges entre les particuliers, les entreprises et les conseillers de la plateforme.
- Une société de tiers financement a été créée, Bordeaux Métropole Energies, afin de répondre aux problématiques des avances de trésorerie, des restes à charge trop importants et pour développer une offre globale d'accompagnement technique et financier (appelée Facirénov depuis début 2020).

#### L'organisation actuelle du conseil aux particuliers

Afin d'apporter conseils et informations sur l'énergie dans l'habitat, le réseau des Espaces Info>Energie (EIE) était déjà existant depuis 2001 sur le territoire métropolitain grâce au soutien de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Dès 2009, Bordeaux Métropole a soutenu financièrement le réseau des EIE sur son territoire puis a souhaité les intégrer au guichet unique de la rénovation énergétique Ma Rénov Bordeaux Métropole lors de sa création en 2017. Sur la période 2016-2020, 7 postes de conseillers ont été co-financés et 2 postes de chargés de mission ont été créés par la Métropole.

#### Bilan 2017 – 2019 du service de conseil

En 2019, 4 572 conseils ont pu être donnés sur les projets de rénovation d'environ 3 000 ménages du territoire, soit une augmentation de 82% par rapport à la fréquentation du service en 2018 (2 512 conseils) et plus du double par rapport à la première année de lancement du service Ma Rénov' en 2017.

Au total depuis 2017, ce sont 464 rénovations de maisons individuelles qui ont été soutenues par le nouveau soutien financier à la rénovation énergétique sur fonds propres de Bordeaux Métropole, représentant 3,9 M€ de travaux sur le territoire. 182 copropriétés ont aussi bénéficié de conseils dans leur projet, et 32 d'entre elles se sont déjà vu attribuer un soutien financier de la Métropole pour la concrétisation de leurs projets.

La demande est en forte progression et le service n'ayant pas évolué dans son dimensionnement par rapport à l'année de lancement, il est aujourd'hui indispensable de faire évoluer son organisation pour garantir la qualité du service rendu aux habitants. La rénovation énergétique reste un environnement complexe dans lequel un nombre important de dispositifs et de structures de conseil co-existent. C'est d'autant plus le cas sur le territoire métropolitain où 5 structures différentes assurent aujourd'hui le service de conseils. Or le constat actuel est que cette organisation peut être un frein à l'efficacité du service et à sa lisibilité par les particuliers du territoire. Une évolution de l'organisation du service est donc aussi souhaitable sur cet aspect et les changements liés aux modes de financement du service à partir de 2021 sont une bonne opportunité pour mettre en place ces évolutions.

#### L'évolution de l'organisation du conseil aux particuliers et l'opportunité du SARE

Le financement actuel du service est réparti entre la Métropole, l'Ademe et la Région. Jusqu'à fin 2020, chaque financeur contractualise selon ses propres modalités avec chacune des 5 structures porteuses du

conseil sur le territoire.

A compter de 2021, le programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) vient prendre la suite des financements actuels de l'Ademe. Il fait appel à des co-financements via les certificats d'économies d'énergie afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique, de renforcer l'information des citoyens et l'accompagnement dans leur parcours de rénovation, en lien étroit avec les collectivités locales et les réseaux professionnels. Il constitue en partie l'outil de financement de l'Etat/Ademe pour le déploiement du service public de la performance énergétique de l'habitat qui doit s'appuyer sur les plateformes territoriales de la rénovation énergétique, conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Désignée chef de file en matière Energie Climat, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine doit définir les modalités du déploiement des plateformes de la rénovation énergétique dans le cadre de son programme régional pour l'efficacité énergétique. Deux options se posent à la Métropole aujourd'hui : soit déposer une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région pour le financement des plateformes en milieu d'année 2020, soit devenir porteur associé du programme aux côtés de la Région et de l'Ademe.

En mobilisant les financements du programme SARE via une convention de porteur associé du programme, Bordeaux Métropole pourrait ainsi recevoir directement l'ensemble du cofinancement de son service de conseils *Ma Rénov Bordeaux Métropole* et organiser le fonctionnement d'un service efficace pour répondre à la hausse de la demande des particuliers, mais aussi plus lisible pour l'ensemble des usagers et partenaires.

Il est proposé à la Métropole de se porter candidate à l'obtention des financements du programme SARE dans un premier temps puis d'organiser le recrutement des structures de conseils qui assureront le service dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5215-19 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

**VU** la délibération communautaire n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 approuvant le lancement d'une démarche plan climat

**VU** la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat

**VU** la délibération communautaire n° 2014/0443 du 11 juillet 2014 approuvant le lancement d'une plateforme locale de la rénovation énergétique

**VU** la délibération métropolitaine n° 2015/0599 du 25 septembre 2015 approuvant le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour le cofinancement de 7 ETP et validant dans ce cadre l'octroi d'une subvention triennale d'un montant de 140 000 € par an.

**VU** la délibération métropolitaine n°2016/656 du 21 octobre 2016 adoptant l'accompagnement des espaces info énergie,

**VU** la délibération métropolitaine n°2017/493 adoptant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE**

Bordeaux Métropole souhaite assurer la continuité du dispositif métropolitain de conseil sur la rénovation énergétique « *Ma Rénov Bordeaux Métropole* » en mobilisant les cofinancements disponibles et en organisant le service pour la période 2021-2023,

## DECIDE

**Article 1 :** d'autoriser le Président à soumettre la candidature de Bordeaux Métropole à l'obtention des financements du programme SARE via une convention de porteur associé, et de signer la convention à intervenir,

**Article 2 :** d'autoriser le lancement d'un dispositif de recrutement des structures porteuses du conseil qui assureront le service Ma Rénov Bordeaux Métropole dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 octobre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>28 OCTOBRE 2020</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Claudine BICHET
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>28 OCTOBRE 2020</b>	